



Nom de l'association déposant la demande :

.....

---

## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE 2025

---

### **SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS DE RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE**

*Selon règlement intérieur d'attribution voté le 16/01/2025*

Le présent dossier, accompagné des pièces demandées, est à retourner à la Communauté de communes Loches Sud Touraine soit avant le 28 février 2025 soit avant le 30 septembre :

Communauté de communes Loches Sud Touraine  
Services à la population  
12 avenue de la Liberté  
37600 LOCHES  
Tél : 02 47 94 44 33  
Mail : [services.population@lochessudtouraine.com](mailto:services.population@lochessudtouraine.com)

## 1. La structure

Nom : .....

Nom et Prénom du représentant légal : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

**Adresse de correspondance (si différente du siège social)**

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## 2. Coordonnées de la personne qui suit le dossier

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

## 3. Descriptif de l'événement

Intitulé de l'événement : .....

Niveau de la compétition : **à justifier** (document de la fédération).....

Local

Départemental

Régional

National

Autre

Dates prévisionnelles de réalisation de l'évènement : .....

Lieu (x) : .....

Cet événement a-t-il déjà été organisé auparavant :  oui  non

Si oui, nombre d'années d'existence de l'événement :

Présentation de l'événement (*une note plus complète peut être jointe au dossier*) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelles mesures comptez-vous proposer pour favoriser le respect des dispositifs mis en place par la CCLST en termes d'alimentation (PAT) et de tri des déchets ?

-----  
-----  
-----

Nombre approximatif de personnes attendues :

Participants sportifs : ----- Public : -----

Origine géographique du public attendu :

Communauté de communes

Région Centre

Département d'Indre-et-Loire

Autre : -----

Moyens de communication utilisés : -----  
-----

Autres partenaires (organismes publics ou associations) : -----  
-----

#### 4. Budget prévisionnel de l'événement

Renseigner le budget prévisionnel détaillé de l'événement présentant les dépenses et les recettes et faisant apparaître le montant de la subvention demandée à la Communauté de communes (**Document ci-dessous à compléter**).

Montant de la subvention demandée à la Communauté de communes Loches Sud Touraine :

----- €

Le cas échéant, le montant de la subvention demandée aux autres financeurs institutionnels :

-----



**PREVISIONNEL DE L'EVENEMENT**

<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>			
<b>CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>Montant</b>
<i>CHARGES DIRECTES</i>		<i>RESSOURCES DIRECTES</i>	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs		Etat	
Locations			
Entretien et réparations			
Assurance		Conseil (s) régional (aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil (s) départemental (aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires (à détailler)			
Publicité - publications			
Déplacements, missions		Communes	
Services bancaires, autres		Communauté de communes	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc.)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		Autres fonds publics (à détailler)	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation) (à détailler)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756 - Cotisations	
		758 - Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<i>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</i>		<i>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</i>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

## 5. Pièces à fournir

- Le **présent dossier** de demande de subvention dument **complété et signé**
- Le **budget prévisionnel détaillé** de l'événement faisant apparaître **toutes les dépenses et recettes** (dont le détail des subventions – document annexe au besoin)
- Tout document jugé utile pour l'appréciation de l'action
- Le **Compte de Résultat N-1 et le Budget Prévisionnel N de l'association**
- Le **RIB de la structure** (en cas de première demande ou de changement de banque)

## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) -----

Représentant(e) légal(e) de l'association déposant la présente demande de subvention :

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la législation comptable, fiscale et sociale du point de vue de ses déclarations, cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes les informations indiquées dans le présent dossier.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal (nom et signature) :





---

## REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES

---

### **SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS DE RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE**

*Approuvé par délibération du bureau communautaire du 16 janvier 2025*



## ***Objet de l'aide apportée par la Communauté de communes***

---

La Communauté de communes Loches Sud Touraine souhaite apporter son soutien aux associations sportives qui participent à l'attractivité et la valorisation du territoire communautaire.

Dans le cadre de la compétence « aide à l'organisation associative de manifestations à caractère sportif de rayonnement communautaire », Loches Sud Touraine peut subventionner les associations, pour l'organisation d'événements sportifs.

## ***Les bénéficiaires***

---

Sont éligibles à ces aides les associations à caractère sportif qui par le biais d'un événement sportif, sont susceptibles d'entrer dans le cadre du présent règlement.

Quel que soit le projet présenté, les associations devront être affiliées à une fédération sportive.

## ***Critères d'intervention***

---

- Le projet présenté devra porter sur l'organisation d'une manifestation sur le territoire ou à proximité (exceptionnellement, pour des besoins spécifiques en infrastructures).
  - o *Ceci exclut toutes subventions de fonctionnement aux associations*
- Toute association souhaitant solliciter une demande d'aide devra transmettre un dossier complet à la Communauté de communes **avant la date de l'évènement**. Les dossiers seront étudiés selon leur date de réception à la commission sports de mars ou d'octobre de chaque année.

## ***Critères d'évaluation***

---

Chaque projet présenté sera étudié au vu de son degré de rayonnement.

Pour être dit de rayonnement communautaire, tout projet devra remplir un ou plusieurs critères de rayonnement et chaque projet sera apprécié au regard des éléments suivants :

- **L'originalité de la manifestation :**
  - la manifestation est nouvelle (ne se passe nulle part ailleurs)
  - la manifestation a un caractère exceptionnel (n'est pas organisée tous les ans par l'association)
    - o *Sont exclues les manifestations traditionnelles des clubs sportifs (tournois annuels, rencontres interclubs...)*
- **Plusieurs communes de Loches Sud Touraine sont concernées :** le projet concerne plusieurs associations de différentes communes et/ou la manifestation se déroule sur plusieurs communes de la Communauté de communes.
- **L'évènement sportif est de niveau régional au minimum** (sur justificatif)



- Le **nombre de participants** attendu est significatif
- **L'organisation partenariale** avec une forte implication des acteurs locaux,
- La manifestation contribue à la **valorisation du territoire et de son image**
- La **communication** réalisée est **probante** : affiche, presse, internet...
- Les **retombées pour le territoire** Loches Sud Touraine

Après réception des dossiers un avis consultatif pourra être demandé à la commune, siège de l'association demandeuse, par la Communauté de communes.

### **Conditions d'attribution**

---

Les demandeurs, dans le cadre de la manifestation organisée, s'engagent à :

- faire apparaître le **logo de Loches Sud Touraine** sur tous leurs supports de communication de l'évènement ;
- inviter le Président de Loches Sud Touraine et les maires de ses communes membres aux remises de prix ;
- inviter les financeurs à l'Assemblée Générale de l'association ;
- **l'évènement devra aussi être soutenu** (financement direct ou valorisation) **par la commune** où aura lieu la manifestation ou **financé en partie par des fonds propres de l'association**, en tous les cas la subvention de la CCLST ne pourra couvrir l'intégralité des dépenses de la manifestation;
- les **comptes annuels N-1 et le budget prévisionnel N de l'association** où devront apparaître les valorisations charges supplétives et/ou temps agent des communes pour leur association) **devront être transmis avec la demande d'aide**
- le **budget spécifique à l'évènement** devra être complété directement dans le dossier de demande.
- communiquer sur la manifestation sur l'ensemble du territoire communautaire et au-delà ;
- **respecter les politiques et dispositifs mis en place par la CCLST** (Projet Alimentaire Territorial – favoriser les circuits-courts et produits locaux ; la gestion et le tri des déchets lors de l'évènement...)
- **transmettre le bilan de l'activité** de l'évènement subventionné, indispensable pour effectuer le versement de ladite subvention **(joindre une copie des justificatifs)**

### **Modalités financières d'intervention**

---

L'aide de Loches Sud Touraine pourra se matérialiser par une participation au plan de financement d'une subvention spécifique CCLST

Une fois la décision validée par le Bureau communautaire, le versement de l'aide pourra se faire en deux fois à la demande de l'association

## **Schéma décisionnel**

---

Organisation de l'instruction des dossiers, **2 commissions par an** pour soumettre le dossier :

28/02/N : 1<sup>ère</sup> date limite de dépôt des dossiers



30/03/N : examen collectif des différentes demandes  
→ choix des projets éligibles en commission / vote en bureau

**OU**

30/09/N : 2<sup>ème</sup> date limite de dépôt de dossier



30/10/N : examen collectif des différentes demandes  
→ choix des projets éligibles en commission / vote en bureau

## **Pièces nécessaires à la constitution du dossier**

---

Tout dossier sera déclaré complet par transmission des éléments suivants :

- Un courrier de sollicitation d'aide adressé à M. le Vice-Président en charges des Sports de la Communauté de communes
- Le dossier de demande d'aide dûment complété : présentation de l'association, du projet, le budget prévisionnel de la manifestation présentant l'ensemble des dépenses et recettes et faisant apparaître les différentes subventions sollicitées (**document ci-joint**)
- Le récépissé de la déclaration en Préfecture de l'association et Numéro d'affiliation à une fédération sportive (pour une première demande)
- Document(s) complémentaire(s) éventuel(s) lié(s) au projet : programme, affiche...
- Compte annuel N-1 et Budget Prévisionnel N de l'association
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

## **Instruction**

---

- Les dossiers complets doivent être transmis avant le 28 février **ou** avant le 30 septembre de l'année d'organisation de la manifestation.
- Un accusé de réception sera transmis aux associations
- La Communauté de communes se réserve le droit de solliciter un entretien éventuel avec toute association présentant un dossier
- Les dossiers seront étudiés par la commission « Sports » de Loches Sud Touraine puis présentés en Bureau.
- L'attribution de subvention pourra prendre effet suite à la délibération du Bureau.
- Chaque demandeur recevra, par courrier, une réponse à sa demande
- A l'issue de la manifestation soutenue, l'association transmettra un bilan de celle-ci pour percevoir la subvention.